



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES **LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date du 26 Mars 2025 à 19 h 00

Présents : M. Franck OSSWALD, Maire ;

M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Denis CELARIÉ, M. Philippe CHARPY, M. Roberto ERNESTI est arrivé après l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, M. Daniel JUNG, M. Hubert PAYEN, M. Christophe PREVOST

Absents excusés avec procuration : Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER (à M. Franck OSSWALD), Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ (à M. Hubert PAYEN), Mme Françoise LOUIS-EVRARD (à Mme Maria MARQUES), Mme Isabelle RAULET (à M. Michel FROTTIER)

Absents excusés : M. Eric LAHON, Mme Manon REYEN et M. Olivier SCHMITT

Absents non excusés : M. Robin CISNEROS, Mme Claire MAZZOCCHI

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 26 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Franck OSSWALD, Maire, a décidé :

D'ARRETER le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2025 – Par 14 voix pour et 3 abstentions (M. Christophe PREVOST, M. Hubert PAYEN et Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ).

DE PRENRE ACTE de la décision du Maire n° 1/2025 en date du 1^{ER} février 2025 relative à la validation d'une commande auprès de l'entreprise Gautier GENTIL pour le remplacement de la chaudière de la mairie au tarif de 18 333,33 € HT soit 22 000,00 € TTC.

1 – Concernant l'approbation du compte de gestion de l'année 2024, par 16 voix pour et 2 abstentions (M. Roberto ERNESTI et M. Christophe PREVOST)

❖ **D'ADOPTER** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2024 dont les écritures sont identiques au compte administratif 2024.

2 – Concernant l'approbation du compte administratif de l'année 2024, par 14 voix pour, 2 voix contre (M. Hubert PAYEN et Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ) et 2 abstentions (M. Roberto ERNESTI et M. Christophe PREVOST),

- ❖ **D'APPROUVER**, sous la présidence du deuxième adjoint au maire, le compte administratif 2024 tel que présenté – Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote comme stipulé dans l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3 – Concernant l'affectation du résultat de l'année 2024, par 15 voix pour, 2 voix contre (M. Hubert PAYEN et Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ) et 1 abstention (M. Roberto ERNESTI),

- ❖ **D'AFFECTER** définitivement le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2024 d'un montant de 977 018,23 € sur le budget 2025 :
 - Pour le besoin de financement de l'investissement, au compte 1068 pour un montant de 422 768,23 € ;
 - Le solde en recettes de fonctionnement à l'article 002 pour 554 250,00 €

4 – Concernant le vote des taxes locales, à l'unanimité,

- ❖ **DE FIXER** les taux communaux pour l'année 2025 à :
 - **9,88 %** pour la taxe d'habitation,
 - **27,59 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - **46,20 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- ❖ **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la décision.

5 – Concernant la constitution d'une provision pour risques et charges, à l'unanimité,

- ❖ **DE CONSTITUER** pour 2025, sur le budget principal, une provision d'ordre semi-budgétaire pour « compte épargne temps » à hauteur de 20 177 € par le débit du compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement ». Les crédits seront prévus au budget.

6 – Concernant le vote du budget primitif de l'année 2025, par 14 voix pour, 3 voix contre (M. Hubert PAYEN, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ et M. Christophe PREVOST) et 1 abstention (M. Roberto ERNESTI),

- ❖ **D'APPROUVER** le budget primitif pour l'exercice 2025 équilibré à 3 400 000 € en section de fonctionnement et à 1 833 000 € en section d'investissement.

7 – Concernant la subvention de fonctionnement pour l'Ecole de Musique Agréée à Rayonnement Intercommunal - EMARI, à l'unanimité

- ❖ **DE VERSER** une subvention à l'école de musique agréée à rayonnement intercommunal d'un montant de 1 876 € pour l'année scolaire 2024/2025.

8 – Concernant le financement participatif pour l'achat d'un camion d'occasion, à l'unanimité

- ❖ **D'AUTORISER** une collecte de fonds par financement participatif pour l'achat d'un camion équipé d'occasion,
- ❖ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention « Collecticity » avec URBANIS FINANCE.

9 – Concernant la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics 2023 – Eau, Assainissement et Déchets,

- ❖ **DE PRENDRE ACTE** de la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'année 2023 pour l'eau, pour l'assainissement et pour les déchets.

Divers :

- ❖ **DE REPENDRE ORALEMENT** aux questions écrites.

La séance est levée à 20 heures et 40 minutes.

Fait à Saint-Julien-lès-Metz, 27 mars 2025

**Le Maire
Franck OSSWALD**

